



Berne, le 22 octobre 2008

Destinataires:

Associations faitières suisses de l'économie  
Autres organisations

**Révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides: ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides en vous priant d'adresser vos remarques et propositions éventuelles à l'Office fédéral de la santé publique, 3003 Berne (e-mail: [bag-chem@bag.admin.ch](mailto:bag-chem@bag.admin.ch)), **d'ici au 21 novembre 2008**.

La révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides s'avère nécessaire en vue de son adaptation au droit communautaire, qui a évolué. Les deux points-clés de cette révision sont les suivants :

- modifier, en fonction de la situation applicable en Suisse, les conditions et prescriptions fixées par la Communauté européenne (CE) pour les substances actives évaluées par la CE et destinées à être utilisées dans les produits biocides ;
- introduire la possibilité d'assortir une autorisation délivrée par un Etat membre de l'UE de charges et conditions dans le cadre d'une demande de reconnaissance en Suisse.

Ces modifications visent, dans le cadre de la manipulation des produits biocides, à maintenir le niveau de protection de la santé et de l'environnement lors de l'utilisation de produits biocides et, dans le même temps, à améliorer la sécurité juridique. Elles n'influent en rien sur les ressources humaines et financières de la Confédération et des cantons.

Vous trouverez le projet de révision et les rapports explicatifs en annexe. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à la consultation à l'adresse : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

M. Pierre Crettaz (tél.: 031 322 96 31, e-mail: [pierre.crettaz@bag.admin.ch](mailto:pierre.crettaz@bag.admin.ch)) se tient à votre disposition pour toute question.

Nous vous remercions de votre concours et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pascal Couchepin  
Président de la Confédération



Annexes:

- Projet de révision et rapport explicatif de la révision partielle OPBio
- Liste des personnes consultées